



EXPLORER APPRENDRE GRANDIR



VILLE DE GRISSAN
ENFANCE JEUNESSE
MODE D'EMPLOI



L'ESPRIT DU SUD



EDITO

Une rentrée des classes sereine et facilitée !

Le grand jour est arrivé et tout est fin prêt pour accueillir vos enfants dans nos écoles.

Pour vous accompagner dans vos démarches scolaires, extra-scolaires et de loisirs auprès de nos services municipaux, le livret « enfance et jeunesse » a été réalisé par la ville de Gruissan. Il est à votre disposition.

Parce que la réussite éducative de notre jeunesse nous est chère, et parce que, vous, leurs parents, vous nous accordez votre confiance, nous nous engageons à vos côtés pour garantir un accueil et des services adaptés à vos besoins.

Dans cet esprit, nous avons créé l'Espace citoyen en ligne. Il a pour objectif de faciliter et de simplifier toutes vos démarches pour organiser le quotidien de nos petits écoliers.

Comme chaque année, notre souhait est que chaque enfant scolarisé puisse bénéficier d'une égalité de traitement. A cette fin, la municipalité prend en charge les frais de fournitures scolaires et de transport.

De plus, notre volonté d'aller vers une société solidaire et inclusive reste inchangée et se matérialise par l'accueil au sein de notre école d'une Unité d'Enseignement Externalisé Polyhandicap (UEEP) avec un accompagnement personnalisé des enfants d'un Institut Médico-Educatif (IME).

Les classes Orchestre à l'Ecole et Art & Musique sont reconduites cette année pour une ouverture et une découverte culturelle épanouissante de la musique par les enfants. Soucieuse du respect de l'environnement et notamment du développement des mobilités douces sur Gruissan, la commune propose une série de services qui a vocation à former de futurs citoyens responsables et autonome : ramassage scolaire à vélo, installations de garages à vélo devant l'école et initiation au code de la route avec les permis vélos et trottinette ...

Parallèlement, une politique communale en matière d'alimentation a été construite afin de soutenir les circuits alimentaires de qualité et de proximité en s'appuyant sur le recours à des produits Bio et labellisés et en proposant des menus équilibrés et variés. Ils sont concoctés sur place par notre équipe du Soleilhas, pour satisfaire et faire découvrir de nouvelles saveurs avec notamment un menu végétarien par semaine.

Afin que cette rentrée et l'année scolaire qui suit se déroulent dans de bonnes conditions, tous nos services sont mobilisés à vos côtés pour vous apporter satisfaction. Nous souhaitons donc à tous les enfants de la commune, à leurs parents, ainsi qu'à leurs enseignants, une bonne rentrée.

Alexia Lenoir, adjointe au maire en charge de l'enfance-Jeunesse, et Didier Codorniou, Maire de Gruissan

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE C'EST



POUR LE NOURRISSON

- ▶ Le RPE
(Relais Petite Enfance)
- ▶ Crèche
- ▶ RAM
- ▶ Jeux du jeudi
- ▶ Guichet Unique



POUR L'ENFANT

- ▶ Écoles Maternelle et élémentaire
- ▶ Aide aux devoirs Accueil
 - ▶ Périscolaire
- ▶ Transports Scolaire
 - ▶ Garderie Midi
- ▶ ALSH (centre de loisirs)
- ▶ Restauration Scolaire
- ▶ Conseil Municipal Enfants
- ▶ École Municipale des Sports



POUR L'ADOLESCENT

- ▶ Conseil Municipal des Jeunes
- ▶ Accueil des Jeunes en MJC
- ▶ Transports Scolaires
- ▶ «Passe ton permis»
Passe ton BAFA»
- ▶ «Bourse aux Projets»



NOUVEAU ! L'ESPACE CITOYEN

facilite votre quotidien pour l'inscription et la gestion du quotidien de vos enfants pour les services crèche, périscolaire, cantine, centre de loisirs.

POUR CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL :

- ▶ www.espace-citoyens.net/ville-gruissan/espace-citoyens/
- ▶ ou en flashant le QR Code



LE RPE (Relais Petite Enfance)

3 Services dans un même lieu

1/ LE GUICHET UNIQUE pour vous simplifier la vie !

- ▶ Vous y trouverez les infos sur les différents modes de garde à Gruissan (disponibilité, localisation, coût ...)
- ▶ Vous serez conseillé sur le mode de garde individuel ou collectif adapté à vos besoins.
- ▶ Vous serez accompagné dans les démarches administratives.

HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi 14h30 à 17h

Judi 14h à 18h

RDV - 06 31 20 62 28



2/ LES JEUX DU JEUDI Bienvenue aux enfants et aux familles !

- ▶ Vous souhaitez que votre enfant soit en contact avec d'autres enfants dans un espace aménagé pour lui ?
- ▶ Vous recherchez un lieu pour rencontrer et échanger avec d'autres parents ?
- ▶ Une professionnelle de la petite enfance vous accueillera.
- ▶ Gratuit et sans inscription.

HORAIRES D'ACCUEIL

Les jeudis matin de 9h à 12h

pour les enfants de 0 à 6 ans.

Fermé pendant les vacances scolaires

3/ LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Un lieu d'écoute, d'information et d'échanges pour la qualité de l'accueil de l'enfant à domicile !

- ▶ Les enfants participeront à des activités d'éveil propices à la socialisation.
- ▶ Les parents auront toutes les infos pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde à domicile.
- ▶ Les assistant(e)s maternel(le)s ou gardes à domicile disposeront d'un lieu d'échange, de formation

et de partage d'expérience pour la construction d'une identité professionnelle.

HORAIRES D'ACCUEIL

Ateliers pour les enfants :

lundi, mardi, vendredi : 9h > 12h

Accueil individuel parents, assistantes maternelles, gardes à domicile :

lundi : 14h30 > 17h

jeudi : 14h > 18h ou sur RDV.



LA CRÈCHE

Un accueil occasionnel et régulier

LA CRÈCHE

La crèche accueille les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans.

Elle est composée de :



POUR L'INSCRIPTION

Un contrat est passé avec la famille :

- ▶ à partir des besoins qu'elle expose,
- ▶ et des contraintes horaires liées à la qualité de l'accueil dans la collectivité.

Ce contrat détermine, pour la durée de l'inscription :

- ▶ l'amplitude journalière de l'accueil,
- ▶ le nombre de jours réservés par semaine,
- ▶ le nombre de mois de fréquentation.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES

Elle est forfaitaire et mensuelle

Les tarifs sont fixés par contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude en fonction de la composition des familles et de ses revenus.

HORAIRES & INFOS

Du lundi au vendredi : 7h30 > 18h30

(sauf les jours fériés, la semaine entre Noël et jour de l'An et la deuxième semaine des vacances d'hiver).



LES ÉCOLES

Directrice de l'école maternelle : Christelle Sierra

Directrice de l'école élémentaire : Cécile Berard

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

- ▶ En premier lieu : les inscriptions à l'école Maternelle et à l'école Élémentaire se font auprès des Directrices des écoles respectives.
- ▶ Puis s'en suit une inscription administrative auprès du service Enfance-Jeunesse.

Les familles doivent fournir les documents suivants :

- ▶ Photocopie du livret de famille (en cas de divorce, justificatif fixant le domicile de l'enfant et accord écrit de l'autre parent s'il y a lieu).
- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▶ Certificat de radiation de l'école quittée pour les enfants qui étaient précédemment scolarisés dans une autre école.
- ▶ En cas d'hébergement, attestation d'hébergement + pièces justificatives.

HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi / De 9h à 12h et de 14h à 17h

Les enfants peuvent être accueillis 10 minutes avant 9h et 14h dans les plages horaires et conditions fixées par les enseignants et précisées dans le règlement intérieur de l'école.

ALLER À L'ÉCOLE AUTREMENT ! TOUS À L'ÉCOLE EN VÉLO

le ramassage scolaire à vélo encadré
par les éducateurs sportifs de la ville



2 circuits : balnéo > école & chalets > école

- ▶ Du lundi 09 septembre au vendredi 18 octobre 2024
- ▶ Du lundi 05 mai au vendredi 27 juin 2025

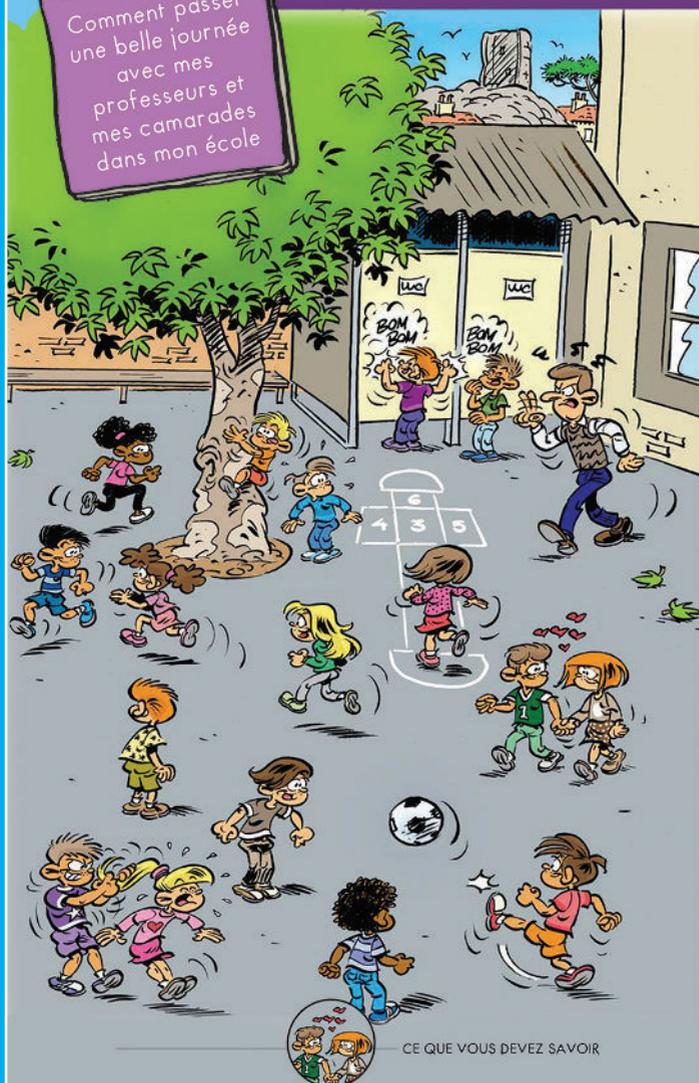
Retrouvez toutes les infos, parcours et modalités d'inscription :
sur www.ville-gruissan.fr

Info et inscription service enfance jeunesse : 04 68 75 21 07

ÉCOLIERS À GRISSAN

RÉALISÉ AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Comment passer
une belle journée
avec mes
professeurs et
mes camarades
dans mon école



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Cette instance de la Démocratie Participative constitue pour les enfants grissanais un tremplin vers l'apprentissage du fonctionnement de leur commune.

Cet engagement citoyen se traduit par le montage de projets, toujours dans l'intérêt général, et souvent leur réalisation.

Le mode d'élection, ouvert aux CM1 et CM2 et le fonctionnement, maire, adjoints avec délégation et conseillers municipaux sont identiques à ceux des élu-e-s adultes.



ON SE COMPORTE BIEN AVEC SES COPINES ET COPAINS

Respecter les consignes
des adultes

Être poli et éviter
les gros mots

Ne pas se disputer
ni se bagarrer

Ne pas se moquer des amoureux

ON S'AMUSE DANS LA COUR

Jouer ensemble et
partager les jeux

Ne pas grimper sur les rampes et
les arbres

Ne pas sauter
dans les flaques d'eau

LES TOILETTES ET SES OCCUPANTS

Laisser les toilettes propres

Respecter l'intimité des autres

Ne pas jouer avec
le papier mouillé

Ne pas faire de batailles d'eau



SI TU NE RESPECTES PAS CES RÈGLES DE VIE TU T'EXPOSES À

Faire des excuses

OU

Être privé d'une partie
de la récréation

OU

Avoir un mot dans
le cahier de liaison

OU

Avoir une punition écrite

OU

Être convoqué avec tes parents



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

est organisé tous les jours de classe

Il permet de prendre en charge les enfants avant la classe le matin et après la classe le soir. Les enfants sont accueillis par des animateurs diplômés et des activités sont organisées.

HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30 > 9h / 17h > 19h

Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient Familial.



LA GARDERIE DU MIDI

Chaque jour scolaire, une garderie gratuite est organisée

Elle permet aux parents qui ne sont pas disponibles aux heures de sortie de classe à 12h et de rentrée à 14h de laisser leurs enfants.

HORAIRES D'ACCUEIL

Les enfants sont gardés dans les locaux et la cour de l'école maternelle de 12h à 12h30 et de 13h30 à 14h.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (étude surveillée)

Un animateur diplômé encadre ce temps afin d'accompagner au mieux les enfants.

HORAIRES D'ACCUEIL & TARIFS

2€ de l'heure / Lundi & Jeudi



TRANSPORTS SCOLAIRES

Un ramassage scolaire est organisé matin et soir chaque jour scolaire.



CONDITIONS D'ACCÈS

► Pour les familles domiciliées à Gruissan et habitant à 3 km et plus de l'école.

CENTRE DE LOISIRS

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement



LE FONCTIONNEMENT

- ▶ L'accueil est organisé le mercredi et pendant les vacances scolaires dans les locaux de «Cap au Large».
- ▶ Les enfants sont accueillis par tranche d'âge.
 - 3 à 6 ans : Accueil de Loisirs Maternelle
 - 7 à 11 ans : Accueil de Loisirs élémentaire
- ▶ L'accueil se déroule chaque mercredi de l'année scolaire et pendant les vacances scolaire (fermeture annuelle du 23 au 27 décembre 2024 et du 24 au 28 février 2025).
- ▶ Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient Familial.

HORAIRES D'ACCUEIL

De 8h30 à 17h30 / Accueil complémentaire : 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30

LES ACTIVITÉS DE L'ALSH

De nombreuses activités sont proposées par une équipe d'animateurs diplômés : activités sportives, artistiques et de plein air.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

- ▶ Le dossier est établi au service Enfance-Jeunesse.
- ▶ Les familles doivent réserver les places jusqu'à la veille avant 12h
- ▶ Les inscriptions sont acceptées en fonction des places disponibles.
- ▶ L'ouverture des inscriptions se fait à la rentrée des vacances pour la période de vacances suivante.



RESTAURATION SCOLAIRE

pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle

INFOS GÉNÉRALES

Les enfants sont accompagnés au restaurant scolaire le « Soleilhas » pendant la pause méridienne par des animateurs diplômés qui leur proposent également des activités.

HORAIRES D'ACCUEIL & INFO

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les menus de la semaine sont en ligne sur www.ville-gruissan.fr

LES INSCRIPTIONS

- ▶ Les familles doivent, tout d'abord, constituer un dossier d'inscription auprès du service Enfance - Jeunesse.
- ▶ Un règlement définissant le fonctionnement est remis lors de l'inscription de l'enfant.



LA FACTURATION

Ont été dissociés le prix du repas qui reste fixe et le prix du temps d'activité qui est établi en fonction du quotient familial.

- ▶ La facture est mensuelle, en fonction du nombre de repas pris.
- ▶ Les familles doivent signaler les absences au service Enfance-Jeunesse la veille avant midi et pour le lundi, le vendredi avant midi.
- ▶ Un tarif majoré à 5€ le repas est appliqué en cas de non-inscription ou d'inscription tardive.
- ▶ En cas d'absence de l'enfant pour maladie, les familles doivent le signaler le jour même avant 9h et fournir le certificat médical. À défaut, elles devront acquitter le prix du repas.

TRANSPORTS SCOLAIRES GRATUITS



LA COMMUNE PREND EN CHARGE LE COÛT DE L'ABONNEMENT AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

pour les élèves domiciliés à Gruissan et qui fréquentent les établissements scolaires du second degré de Narbonne.

DEUX CAS POSSIBLES :

▶ **1^{ère} inscription :** Le demandeur doit fournir

- un justificatif d'identité et de domicile de moins de 3 mois
- une photo d'identité.

Il lui est délivré une attestation permettant de renouveler l'abonnement sans faire d'avance financière auprès de la société de transport à l'adresse suivante : **Citiboutique gare routière à NARBONNE**

Toute demande de duplicata sera facturée 10€ par la société de transport.

▶ **Renouvellement d'abonnement :**

- L'ancienne carte
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

Une carte d'abonnement nominative est ensuite élaborée par la société de transports du Grand Narbonne.



COÛT RÉEL POUR LA COMMUNE : 84€ PAR ENFANT

▶ L'abonnement est valable pour le titulaire de la carte pour tout déplacement dans le périmètre de l'Agglomération.

▶ Un service gratuit d'envoi de SMS a été mis en place pour être informé en permanence sur l'actualité du réseau.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants est une instance de la Démocratie Participative.

Il est animé par Keltoum Chalkha.

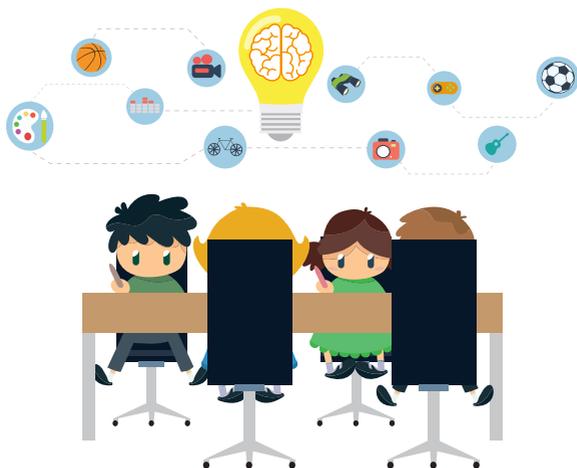


FONCTIONNEMENT

Ses membres sont élus pour une période de 2 ans parmi les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Gruissan.

- ▶ Chaque année, la moitié du Conseil est renouvelée.
- ▶ Le déroulement des élections et la composition du Conseil sont identiques à ceux des adultes.
- ▶ Il se réunit à l'accueil périscolaire **plusieurs fois par mois en commission** et **en plénières** en mairie.
- ▶ Au cours de ces séances sont proposés, étudiés et actés des projets et des actions.

Le Conseil Municipal des Enfants s'engage, se mobilise et s'investit dans de nombreuses actions solidaires et citoyennes sur la commune : Participation au Téléthon, distribution de sac en tissu pour la journée de l'environnement, journée de la gentillesse avec accueil de personnes âgées, décorons nos maisons pour Noël...





CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance de la Démocratie Participative, il permet aux jeunes de prendre part à la vie citoyenne de la commune. Il est animé par Aurélie Espitalié.

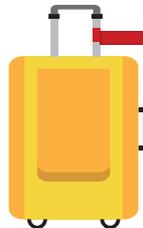
FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif. Il favorise le rapprochement entre les générations et s'implique dans les actions pour la jeunesse.

- ▶ Tu as 11 ans ou plus
- ▶ Tu habites à Gruissan
- ▶ Tu as des projets
- ▶ Tu veux bouger avec ta ville

DES PROJETS DU CMJ

- ▶ En 2015, skatepark dans le quartier de Mateille.
- ▶ En 2016, organisation d'un tremplin musical.
- ▶ En 2017, voyage en Normandie sur le site du Débarquement.
- ▶ En 2019, projet d'ici et d'ailleurs sur la thématique du développement durable avec un séjour à Marseille et un en Corse.



Aurélie attend ton appel au 07 84 29 08 87

POINT JEUNES M.J.C

Espace Educatif Jeunesse



► Une animatrice est à leur écoute pour leurs loisirs, mais aussi pour répondre à leurs attentes et leurs interrogations dans des domaines aussi variés que la citoyenneté, la sexualité, la prévention des conduites à risques, la famille ou leur place dans la société.

► Le Point Jeunes est aussi un lieu favorisant les initiatives des jeunes en les impliquant dans la conception et la réalisation.

Ces 3 dernières années : Echange Européen de Jeunes, Voyage à Londres, projet « Mon Village, ma Passion »

INFO & HORAIRES D'ACCUEIL

Pendant les périodes scolaires : les mercredis, et samedis de 14h à 19h
les vendredis de 17h à 19h

Pendant les vacances scolaires : Horaires selon programme

Soirées : en fonction de la demande des jeunes

Lieu : MJC / Animatrice : Silène Mendonça Dias

Public : adolescents à partir de 11 ou 12 ans (collégiens et lycéens)

SÉJOUR À LA NEIGE

Pratique du ski, découverte du milieu, activités diverses.

INFO & DATE DE SORTIES

Période : vacances scolaires d'hiver / Public : de 8 à 17 ans

Infos MJC à compter d'octobre 2024

Lieu : Station de montagne des Pyrénées / Activités : En fonction de l'enneigement

Le + : Nous acceptons les différentes aides aux vacances (Aide aux Temps Libres, chèques vacances, Pass Colo pour les enfants nés en 2014).

LES SÉJOURS VACANCES

► C'est quand ?

- Séjour à Barcelone aux vacances d'Automne
- Séjours sous tente aux vacances d'été

► Combien ça coûte ?

- Environ 300 € selon les séjours
- La carte MJC (18 € ou 23 €)

Les aides au temps libre de la CAF et de la MSA, les Chèques Vacances sont acceptés. Il est possible de régler les séjours en plusieurs chèques.

Certains séjours sont labellisés «colo apprenante»

TÉMOIGNAGE

“ L'été dernier, je suis parti en colo avec la MJC. Sandrine, Silène et leur équipe nous ont emmenés dans une aventure en pleine nature. Nous étions en petit groupe, aussi nous avons très vite fait connaissance entre jeunes. ”

«PASSE TON PERMIS»

«PASSE TON BAFA»



La Commune et le CCAS ont mis en oeuvre un dispositif visant à donner la possibilité aux jeunes de **17 à 25 ans** de bénéficier d'une aide au financement :

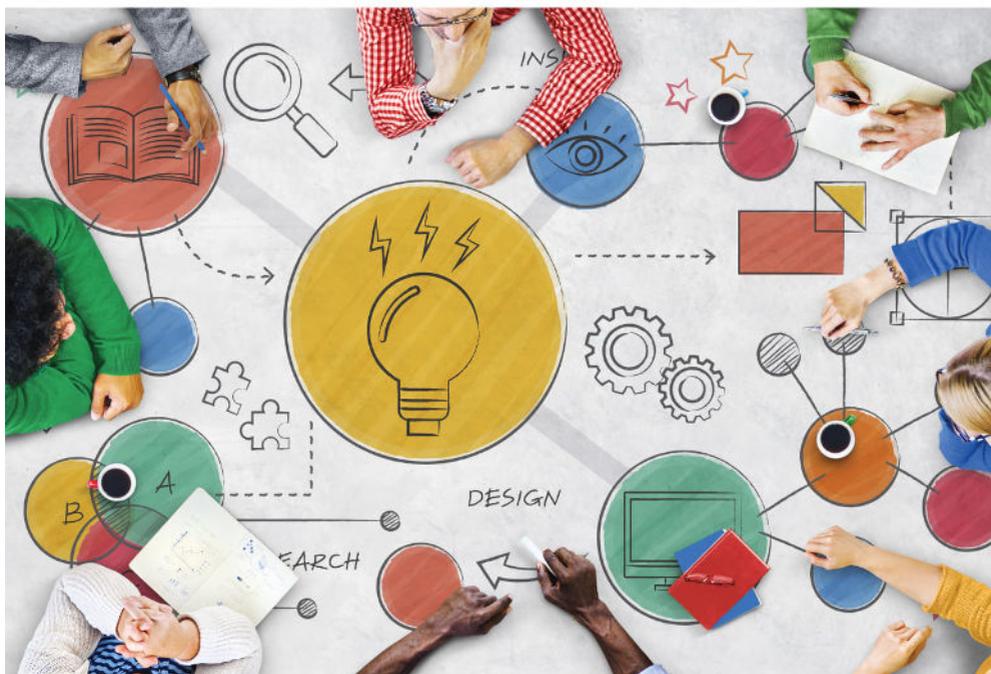
- ▶ Pour le passage du Permis de Conduire B
- ▶ Pour l'obtention du B.A.F.A

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Cette aide financière est accordée après constitution d'un dossier et sous conditions de ressources.
- ▶ Son montant est déterminé après étude du dossier par un groupe de pilotage formé par des élus municipaux et des élus du CCAS.
- ▶ **En contrepartie de l'aide**, les candidats doivent faire part de leur volonté de s'inscrire dans une démarche citoyenne. Ils doivent effectuer une période de bénévolat de 50h minimum :
 - **PERMIS** : Pour le permis auprès d'un organisme associatif ou public dans le domaine humanitaire, social, socio-éducatif, culturel, sportif ou environnemental.
 - **B.A.F.A** : Pour le B.A.F.A en intervenant dans les activités périscolaires ou extrascolaires de la Commune ou auprès d'un organisme socio-éducatif agréé.
- ▶ Ce n'est que lorsque le candidat a **rempli toutes les conditions** décrites dans le dispositif et que le dossier a été validé par le groupe de pilotage que le montant de l'aide peut être versée.
- ▶ Le montant définitif de l'aide est fixé par le Conseil d'Administration du CCAS.



BOURSE AUX PROJETS JEUNES CITOYENS INNOVANTS POUR LES 16 / 25 ANS



VOUS AVEZ UNE IDÉE INNOVANTE* ?
DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ / CITOYENNETÉ / ENVIRONNEMENT

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE

1. CONSTRUISEZ VOTRE PROJET : rédigez votre dossier de candidature, contactez des partenaires potentiels.

2. LE DÉPÔT DU DOSSIER : auprès du service social.

3. LE JURY : Vous présentez votre projet devant un jury composé d'élus et de techniciens spécialisés dans le domaine de la jeunesse. La présence des éventuels partenaires est vivement conseillée.

4. ET APRÈS ? Le projet doit être réalisé dans l'année suivant la date de notification de l'attribution de la bourse (12 mois).

Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à fournir un rapport d'activité moral et financier sur la réalisation du projet dans un délai de 6 mois après la réalisation de l'action. Une restitution (de type exposition, diaporama, article ou conférence de presse...) ouverte au public devra être organisée en lien avec les services de la commune.

* Cette année les projets qui s'inscrivent dans les dynamiques suivantes, seront plus particulièrement encouragés : Le sport, la musique, le volontariat, le handicap, les actions intergénérationnelles, bien vieillir, bien vivre ensemble, SOS méditerranée, le 7^{ème} continent.

INFORMATIONS ET CONTACT : CCAS montée du Pech / 04 68 75 21 00



L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'apprentissage et la pratique de nombreuses activités
physiques et sportives pour les 3 / 12 ans



L'ÉCOLE MUNICIPALE
DES SPORTS

GRUISSAN POUR LES 3 / 12 ANS

PRATIQUEZ TOUTE L'ANNÉE
UNE MULTITUDE
D'ACTIVITÉS SPORTIVES

LES TARIFS 2024/2025

DE SEPTEMBRE À JUIN :
LES MERCREDIS : 10H/12H
(HORS VACANCES SCOLAIRES)

1 ENFANT : 100€
2 ENFANTS : 148€
3 ENFANTS : 173€

INSCRIPTION :
04 68 75 21 07

GRUISSAN
L'ESPRIT DU SUD

HORS VACANCES SCOLAIRES

les mercredis de 10h00 à 12h00, pour les 3/12 ans

CHAQUE VACANCES SCOLAIRES (HORS ÉTÉ)

du lundi au vendredi (1 semaine) de 10h00 à 12h00, pour les 6/12 ans.

Ces stages multisports sont organisés en partenariat avec les
associations sportives de la ville

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

L'ESPACE DE VIE SOCIALE DE LA MJC



L'espace de vie sociale de la MJC organise depuis 2021 un accompagnement à la scolarité à destination des enfants pouvant rencontrer des difficultés d'apprentissage.

- ▶ En concertation avec l'équipe enseignante de l'école élémentaire, des bénévoles aident les enfants à trouver des méthodes afin de mieux apprendre.
- ▶ L'inscription des enfants peut se faire après orientation par les enseignants et après une rencontre avec les parents et les enfants.
- ▶ Durant la phase expérimentale, l'aide est gratuite.
- ▶ Une participation financière modique pourra être demandée dans les mois à venir.

CONTACT : Sandrine 07 67 06 31 29

CINEMA PIERRE RICHARD

VOTRE CINÉMA DE GRUISSAN EST ANIMÉ PAR L'ASSOCIATION CINEM'AUDE



Chaque semaine sont proposés des films famille et des séances spéciales pour les enfants notamment le mardi soir avec des thématiques « Le mardi c'est permis » !

Le Cinéma Pierre Richard se situe avenue de la douane. Un cinéma de proximité qui pratique des tarifs réduits pour les familles nombreuses et les enfants mais aussi des cartes d'abonnement. Profitez-en !

INFOS :

Tarifs : Normal : 6 € / Réduit : 4,50 € (- de 14 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, famille nombreuse, adhérents MJC Gruissan, seniors + 60 ans)

Mercredi : 4,50 € / Abonnements : 5 places à 25 € / 10 places à 45 €

Retrouvez tout le programme sur www.ville-gruissan.fr

MÉDIATHÈQUE

LA CARTE D'ADHÉSION EST GRATUITE POUR TOUS

▶ Vous pouvez donc, en vous rendant à la Médiathèque, obtenir gratuitement votre carte d'abonné en présentant votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

▶ La Médiathèque propose également des animations que vous pouvez retrouver dans l'agenda du site de la Ville : www.ville-gruissan.fr

CONTACT : 04 68 75 21 30 - mediatheque@ville-gruissan.fr

Avenue Joseph Camp - 11430 Gruissan



ÉCOLE DE MUSIQUE

LA VILLE DE GRUISSAN PROPOSE UNE ACTIVITÉ MUSICALE AUX ENFANTS EN CRÈCHE, AU RPE, À L'ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE. UN DISPOSITIF ORCHESTRE À L'ÉCOLE & UNE CLASSE ART & MUSIQUE ONT ÉTÉ LANCÉS EN 2021 ET SE POURSUIVENT À CETTE RENTRÉE 2024.

▶ Esther Martinat, Diplômée Universitaire de Musique, intervient pour initier les enfants au chant, au rythme et à la musique dans une classe dédiée. Elle bénéficie de nombreux instruments et équipements achetés par la Ville.

▶ L'école Municipale de Musique complète ce dispositif avec plusieurs pratiques instrumentales et des chœurs. Certains cours sont dispensés au sein de la classe de musique entre 12h et 14h pour faciliter l'agenda des familles : Chorale enfant « Le Cœur en Herbe », le jardin musical et la formation musicale.

CONTACT : EDM - service culture : 04 68 65 09 10



VACANCES SCOLAIRES 2024 - 2025

RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Lundi 02 septembre 2024

VACANCES D'AUTOMNE 2024

Du lundi 21 octobre au dimanche 03 novembre 2024

VACANCES DE NOËL 2024

Du lundi 23 décembre au dimanche 05 janvier 2025

VACANCES D'HIVER 2025

Du lundi 10 février au dimanche 23 février 2025

VACANCES DE PRINTEMPS 2025

Du lundi 06 avril au lundi 21 avril 2025

PONT DE L'ASCENSION 2025

Du 29 mai au 1^{er} juin 2025

VACANCES D'ÉTÉ 2025

A partir du lundi 07 juillet 2025

Bonnes Vacances !

LE MEMO DES VACANCES

Pour chaque période de vacances scolaires, le service Jeunesse, le service des sports et de la vie associative et la Maison des Jeunes et de la Culture élaborent un programme complet pour les enfants et les adolescents.

De nombreuses activités vous sont ainsi proposées afin que vos enfants découvrent de nouvelles disciplines sportives, ludiques ou créatives. Pensez à réserver vos places le plus tôt possible.

- ▶ **Le centre de loisirs**, ouvert aux vacances scolaires (sauf 2^{ème} semaine des vacances de Noël et d'hiver)
- ▶ **L'école municipale des sports** propose des stages aux vacances d'automne, de février et d'avril, 1 semaine 2h par jour, pour découvrir de nouvelles activités.
- ▶ **Les séjours de la MJC**, de 5 jours organisés par tranche d'âge avec des thématiques adaptées (à partir de 6 ans).
- ▶ **Le Point Jeunes** pour les jeunes de 12 ans et plus.



MAIRIE DE GRUISSAN

Écoles

Directrice
de l'école maternelle :
Christelle Sierra
Directrice de l'école
élémentaire :
Cécile BERARD

PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

ELUE RÉFÉRENTE : ALEXIA LENOIR
DIRECTRICE DE PÔLE: CATHERINE BOUPIES

COORDINATRICE : Aurélie ESPITALIE

Crèche

Responsable :
Karla ESTEVE
12 agents

ALSH

Responsable :
Adeline MAYNADIER
6 agents mercredi /
8 agents petites
vacances
13 agents l'été

Périscolaire

Responsable :
Keltoum CHALKHA
15 agents

Écoles

5 agents ATSEM

Le Soleilhas

Responsable :
Flavie GABORIAU
5 agents

RPE

Responsable :
Christine ESTRADE

Administration

Sabrina SALVAYRE
Monique TINE

CONTACTS



Service Enfance-Jeunesse

04 68 75 21 07 / centredeloisirs@ville-gruissan.fr

Crèche

04 68 49 53 33 / creche@ville-gruissan.fr

RPE

06 31 20 62 28 / rpe@ville-gruissan.fr

ALSH

04 68 49 01 30

Accueil Périscolaire

04 68 49 26 85

Ecole Maternelle

04 68 75 04 79 / ce.0110321p@ac-montpellier.fr

Ecole Primaire

04 68 49 03 69 / ce.0110319m@ac-montpellier.fr

MJC

04 68 49 61 87 / mjc.gruissan@ville-gruissan.fr

Conseil Municipal Enfants

07 85 78 24 09 / kchalkha@ville-gruissan.fr

Conseil Municipal Jeunes

07 84 29 08 87 / aespitalie@ville-gruissan.fr

Médiathèque

04 68 75 21 30 / mediatheque@ville-gruissan.fr

École de Musique

04 68 75 21 15 / cubeamusique@ville-gruissan.fr

AES

06 60 04 60 01

